

Question présentée par le député :

M. Jean-Michel Bugnion

Date de dépôt : 25 août 2015

Question écrite

Ne faut-il pas soutenir davantage la passerelle Dubs ?

La passerelle Dubs est une structure apparue en 2012 à Genève, gérée par le Collège pour Adultes (COPAD). Elle permet à des porteurs de maturité professionnelle de se réorienter et, après une année de cours au COPAD, de passer des examens dont la réussite ouvre les portes de l'Université de Genève.

Son succès va grandissant :

- 1 classe et 18 élèves en 2012-13 ;
- 2 classes et 37 élèves en 2013-14 ;
- 3 classes et 51 élèves en 2014-15 ;
- 4 classes et 96 élèves en 2015-16, avec 5 candidats en liste d'attente.

Cette évolution à la hausse rejoint d'ailleurs celle des autres cantons qui ont organisé cette structure, parfois depuis plus d'une dizaine d'années

Lorsqu'on se penche sur les motivations de ces élèves*, on s'aperçoit qu'une grande majorité souhaite se réorienter dans une voie de formation fort différente de celle qu'ils ont suivie, essentiellement commerciale : la psychologie, le droit ou encore l'enseignement sont ainsi les objectifs professionnels les plus invoqués. La richesse de notre système de formation permet donc de corriger les aléas d'un choix fait à 15 ans, à la sortie du CO, dans une période où l'adolescent-e se cherche, ne peut généralement être au clair sur son avenir. De plus, une bonne partie des élèves Dubs (environ la

* Ces lettres pour l'année 2015-16 sont réunies dans une brochure éditée par le COPAD, « *Lettres de motivation, Inscriptions Passerelle Dubs* ».

moitié) sont issus de la migration, primo-arrivants ou secundos ; ce type d'environnement familial peut les pousser, au sortir du CO, à choisir une voie concrète et commerciale de formation, au détriment d'études longues qui apparaissent dans ce contexte réservées à d'autres classes sociales. Enfin, le parcours professionnel de ces élèves garantit une solide motivation et un engagement réfléchi, ce qui est attesté par 80 à 90% de réussite à la fin d'un processus très exigeant, examens compris.

Ma question au Conseil d'Etat est donc la suivante :

Ne convient-il pas de soutenir davantage, pas seulement financièrement mais aussi en termes de promotion, ce type de structure ?

Par avance, je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.